



**GROUPEMENT DEPARTEMENTAL DES SYNDICATS
DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS
ET DES SERVICES DE SANTE FORCE OUVRIERE
DU DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE**

LIBRE ET INDEPENDANT

Tél : 02.47.38.96.04 - Fax : 02.47.37.91.00

**APPEL DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE DES
TERRITORIAUX DU DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE**

A LA GREVE LE MARDI 12 FEVRIER 2013 à 14 H 30

**RASSEMBLEMENT et MANIFESTATION
Champ-Girault - rue Édouard Vaillant à TOURS**

Rythmes scolaires et territorialisation de l'école

Force Ouvrière a gardé en mémoire les perturbations et parfois les suppressions de postes engendrées par la précédente réforme qui avait ramené la semaine à 4 jours. **Aujourd'hui le ministre veut revenir à 4, 5 jours.**

Pour Force Ouvrière cela ne peut se faire dans la précipitation car cette réforme va nécessiter plusieurs milliers de recrutements dans les collectivités. Mais sous quel statut !

Déjà, les maires se sont inquiétés des conséquences financières mais, au lieu de chercher comment recruter des personnels dans de bonnes conditions, ils ont réclamé et obtenu un assouplissement des règles d'encadrement !

Cet assouplissement se fera au détriment des enfants et des conditions de travail des agents. Qu'importe pour ces élus locaux, si le budget n'en souffre pas !!!

Pour les Territoriaux Force Ouvrière, ce n'est pas acceptable ! Pire, le projet de réforme voit le jour au moment même où se met en place la refonte de la carte intercommunale et son cortège de mutualisation de services. Dans ces conditions, la confusion engendrée par leur mise en œuvre concomitante pourrait être prétexte à des restructurations et suppressions de postes dans de nombreux services scolaires.

Cela non plus n'est pas acceptable !

Enfin, le projet de loi prévoit une forme de territorialisation de l'école, Force Ouvrière rappelle son attachement indéfectible à l'école de la république, laïque et à l'unité de l'enseignement sur l'ensemble du territoire, facteur d'égalité de traitement des citoyens et donc de leurs enfants.

Force Ouvrière appelle tous les agents territoriaux dans les collectivités à se mobiliser pour organiser le rapport de force.

Au retrait des dispositions visant à alléger les taux d'encadrement des élèves,

La création de tous les postes statutaires nécessaires à l'encadrement des enfants dans leurs activités périscolaires,

Au refus d'une remise en cause des activités sportives, artistiques, animation...ce qui aura un impact, le mercredi, sur les emplois dans les collectivités territoriales.